



Plan de zonage - territoire  
Echelle : 1-5000  
Pièce n°5-a

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de  
**Rosay**

49, Boulevard de l'Europe 78790  
Yvelines

Prescrit le : 4 octobre 2011  
Arrêté le : 17 décembre 2013  
Approuvé le : 7 octobre 2014

Vu pour être annexé à la DCM du 07/10/2014

Le Maire,



**Cabinet FORTEAU**  
Géomètre-Expert  
Consultant en urbanisme  
49, rue Saint Jean - 28100 DREUX  
Tel 02.37.46.62.68  
cabinet.forteau.dreux@wanadoo.fr

## Zones Urbaines

- Zone Ua (zone correspondant au vieux bourg)
- Zone Ub (zone d'habitat plus récent)
- Zone UZe (zone réservée à l'artisanat et aux équipements collectifs)

## Zone Naturelles et Agricoles

- Zone N (zone naturelle)
- Zone Nh (zone à dominante naturelle recevant des habitations)
- Zone Ne (zone naturelle destinée à accueillir la future station d'épuration)
- Zone A (zone agricole)
- Zone Ap (zone agricole protégée)

## Prescriptions particulières

- Bande inconstructible en lisière d'un massif forestier (50m)
- Espaces boisés Classés au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme
- Espaces paysagers protégés au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé

OAP1 Périmètre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

- ★ Eléments ponctuels du patrimoine bâti repérés au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme (se référer à la pièce n°4-b)
- Eléments linéaires du patrimoine bâti repérés au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme (se référer à la pièce n°4-b)
- ★ Eléments ponctuels du patrimoine naturel repérés au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme (se référer à la pièce n°4-b)
- Eléments linéaires du patrimoine naturel repérés au titre de l'article L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme (se référer à la pièce n°4-b)
- Obligation d'implantation dans une bande de 5m à 30m de l'alignement

Liste des emplacements réservés		
N° de l'É.R (se référer au règlement pour plus de détails)	Bénéficiaire	Emprise
ER 1: Elargissement du chemin des Greslands - 2,50m	Commune	2120m²
ER 2: Réalisation d'un parking communal, impasse du vieux logis	Commune	136m²
ER 3: Aire de retournement, rue du Bocquet	Commune	790m²
ER 4: Réalisation d'un parking école-mairie-cimetière-église.	Commune	922m²
ER 5: Réalisation d'une aire de retournement - rue des Gloriettes	Commune	290m²
ER 6: Site pouvant recevoir la future station d'épuration	Commune	6040m²

